



## Pret a un credit immobilier

Par **FKMI**, le **26/08/2008** à **15:29**

BONJOUR

JE VIENS DE SIGNER AVEC LA BANQUE ET LE NOTAIRE MAIS JE M'APERCOIS QUE LE CENTRE DES IMPOTS NA PAS PRIS EN COMPE MES FRAIS REELS.

LE PROBLEME EST RESOLU.

ET JE SOUHAITE SAVOIR SI LA BANQUE PEUT REVOIR SON PRET CAR JE BENEFICERAI DU PRET A TAUX 0

MERCI

CORDIAIEMENT

Par **Tisuisse**, le **26/08/2008** à **15:32**

Primo : évitez, autant que possible, d'écrire en majuscule, on a l'impression que vous hurlez.

Secondo, il serait bon que vous vous rendiez à votre hôtel des impôts pour rencontrer un conseiller. Vous aurez les infos indispensables et la rectific, si nécessaire, sera faite plus vite.

Bonne chance.

Par **FKMI**, le **26/08/2008** à **23:09**

Désolé pour l'écriture en majuscule j'ai pensé au mal voyant (je rigole)

merci d'avoir répondu, donc le nécessaire a bien été fait auprès du centre des impôts ils ont rectifiés leur erreur.

mais je viens de signer chez le notaire pour un appartement livrable que l'année prochaine. Et ma question est : est-ce qu'il existe une loi concernant les banques afin de revoir le prêt car je bénéficie maintenant d'un ptz très intéressant;

merci de bien vouloir réagir  
cordialement

Par **Tisuisse**, le **26/08/2008** à **23:15**

C'est à négocier avec votre banque.

Par **FKMI**, le **27/08/2008** à **23:13**

bonsoir

mais si la banque ne veut rien savoir. ai-je d'autre recours ?  
merci pour la réponse